

POLITIQUE

QUALITE, ENVIRONNEMENT, ENERGIE, SANTE, SECURITE et ECONOMIE CIRCULAIRE

2021 - 2026

Dans le contexte climatique et sociétal actuel, la protection de l'environnement, de la santé et du bien-être des populations nécessite des engagements forts notamment en matière de réduction des consommations énergétiques, d'émissions de gaz à effet de serre et de production de déchets. Acteur majeur du territoire, le SIOM de la Vallée de Chevreuse s'inscrit dans cette dynamique et concourt, par le développement de sa politique de gestion des déchets, à la transition vers une **économie circulaire** et responsable sur ses 21 communes.

Compétent en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et conscient de l'enjeu que représentent ses activités, le SIOM s'engage, au-delà des exigences légales, réglementaires ou spécifiques, dans une démarche d'**amélioration continue** au travers de ces différents domaines :

QUALITE

- ▶ Concilier la **prise en compte des besoins et attentes** des parties intéressées avec la garantie de **prestations de qualité**.
- ▶ Assurer la **satisfaction des usagers et des partenaires** par le suivi et le traitement des sollicitations adressées au SIOM.

ENVIRONNEMENT

- ▶ Agir pour la **protection de l'environnement** en réduisant les impacts de nos activités de collecte et de traitement des déchets.
- ▶ Tenir compte des enjeux du développement durable et de l'urgence climatique en imposant, entre autres, des **critères environnementaux exigeants** à nos activités et à celles de nos différents partenaires dans les procédures de commande publique.
- ▶ Encourager et accompagner les comportements **éco-responsables** de nos travailleurs, partenaires et usagers.
- ▶ **Maîtriser le risque industriel** et ses impacts potentiels sur l'environnement, les riverains et les biens.



ENERGIE

- ▶ **Préserver les ressources** naturelles et énergétiques par la réduction de nos consommations, au niveau des usages énergétiques significatifs, et le développement des énergies renouvelables.
- ▶ **Maximiser la valorisation énergétique** des déchets incinérés en améliorant la performance de nos installations et notamment la production de chaleur, d'électricité et leur transport jusqu'aux usagers.
- ▶ Maîtriser les impacts énergétiques liés à nos activités en prenant en compte des **critères énergétiques** à toutes les étapes de nos projets et de ceux de nos partenaires et en favorisant l'achat de produits et services économes en énergie.



AMELIORATION CONTINUE

SANTE ET SECURITE

- ▶ **Supprimer les dangers et réduire les risques** d'accidents et de pathologies auxquels sont exposés nos travailleurs et les usagers présents sur le site en mettant en place des moyens de prévention et de protection et en s'appuyant notamment sur les avancées technologiques et les retours d'expériences concluants.
- ▶ Assurer des **conditions de travail sûres et saines** pour tous les travailleurs du SIOM et garantir les formations et sensibilisations nécessaires à la bonne activité de chacun.
- ▶ **Impliquer les travailleurs à tous les niveaux** dans le développement d'une véritable culture de la santé et de la sécurité au travail en les consultant notamment sur leurs besoins et attentes et en garantissant la mise à disposition suffisante de temps et de moyens pour leur permettre de participer activement.

ECONOMIE CIRCULAIRE

- ▶ Amorcer une vision sociétale des déchets visant à **faire évoluer les comportements** et à mobiliser les acteurs du territoire autour d'une **politique zéro-déchet**.
- ▶ **Intégrer l'économie circulaire de manière globale et transversale** dans toutes nos activités en s'appuyant notamment sur les piliers d'offre de services, de modes de consommation et de gestion durable des déchets en lien avec les compétences assurées par le SIOM.
- ▶ Respecter la **hiérarchie des modes de traitement des déchets** en priorisant la prévention des déchets et en augmentant le tri, le recyclage et la valorisation des déchets tout en favorisant le développement des activités de **réemploi** à travers des structures d'économie sociale et solidaire.

La présente politique concerne l'ensemble des activités du SIOM sur la période 2021-2026 et sera déclinée annuellement, par l'élaboration d'un plan d'actions visant à atteindre les objectifs et cibles fixés, dans une démarche d'amélioration continue. Pour ce faire, le SIOM s'engage à mettre à disposition les moyens nécessaires et la communication régulière sur la politique, les activités et les résultats obtenus, en garantissant la disponibilité et la fiabilité des données.

Yann CAUCHETIER
Vice-président en charge des normes ISO

Jean-François VIGIER
Président du SIOM

Nathalie BRUNEAU
Directrice Générale des Services